

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6, rue des minimés – 13530 TRETTS

Tél : 04 42 29 40 29



MARCHE PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICE POUR DES ACTIVITES SPORTIVES ET ARTISTIQUES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ARTICLE 30 ET 77
DU CODE DES MARCHES PUBLICS

ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Syndicat Intercommunal du Haut de l'Arc,
Gilbert ROBIGNIO, Président
6, rue des minimes – 13530 TRETTS
Téléphone : 04.42.29.40.29

Objet du marché : Marché public de prestation de services pour des activités sportives et artistiques du Syndicat Intercommunale du Haut de l'Arc.

Désignation et téléphone des personnes habilitées à donner les renseignements :

- M BOURGOGNE Thibaud ; 04.42.29.40.31
renseignements administratifs
- Mme Christine PREDAN - Mme CASANOVA Catherine
renseignements techniques ; 04.42.29.40.29

Désignation du comptable assignataire :

Madame le Percepteur-Receveur de TRETTS

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en vertu des articles 30 et 77 du code des marchés publics.

B – Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone

C – Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes)

- A l'ensemble du marché public,
- Au lot n°..... de la procédure de passation de marché public,
(Indiquer l'intituler du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence.)

Montant de l'offre exprimée en euros :

Montant Hors Taxes	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montants TTC arrêtés en toutes lettres

Compte à créditer – joindre un relevé d'identité bancaire ou postal

Mode de règlement : mandat administratif

Délai de paiement : le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement (article 98 du CMP)

C – Durée du Marché

Le marché est conclu à la date de sa signature, et jusqu'au 31 décembre 2011.

A,

le

**Le candidat
(représentant habilité à signer le marché)**

Réponse de l'administration